Nations Unies A/74/737/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2018/19	263 858 100 dollars
Dépenses de 2018/19	259 766 300 dollars
Solde inutilisé de 2018/19	4 091 800 dollars
Crédit ouvert pour 2019/20	260 177 000 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2019/20[a]	253 949 800 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	6 227 200 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	270 747 800 dollars
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(4 963 900 dollars)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	265 783 900 dollars

[a] Montant estimatif au 31 janvier 2020.

20-05779 (F) 210420 230420

Merci de recycler

I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 avril 2020. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport (A/74/737), et celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 se trouvent dans son rapport correspondant (A/74/806).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Dans sa résolution 72/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 263 858 100 dollars (montant net : 261 020 700 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'élève à 259 766 300 dollars (montant net : 256 878 000 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 98,4 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 4 091 800 dollars, représente 1,6 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 4 091 800 dollars résulte de l'effet combiné, d'une part, de dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (2 762 800 dollars, soit 1,8 %) et des dépenses opérationnelles (2 661 800 dollars, soit 3,6 %) et, d'autre part, de dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (1 332 800 dollars, soit 3,8 %). On trouve, à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice 2018/2019, un récapitulatif des réaffectations de ressources de la catégorie III à la catégorie II (1 333 800 dollars, soit 0,5 %) résultant de la redéfinition des priorités (A/74/579).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, le montant des dépenses s'élevait à 200 099 300 dollars. À la fin de l'exercice, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 253 949 800 dollars, laissant un solde inutilisé de 6 227 200 dollars.

5. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents présentées jusqu'en septembre 2019 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 26 685 000 dollars au 31 décembre 2019. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été réglées jusqu'en septembre 2019, le montant restant dû étant de 29 436 000 dollars au 31 décembre 2019. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2020, 72 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 904 000 dollars depuis la création de la Force et 7 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais**.

6. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 6 mars 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 2 444 995 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 337 132 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 107 863 000 dollars. Le Comité a en outre été informé qu'au 2 mars 2020, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 59 462 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 41 518 000 dollars, ainsi que les prochains remboursements prévus aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le mandat de la Force a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011) et a été prorogé la dernière fois, jusqu'au 15 mai 2020, dans sa résolution 2497 (2019). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Force pour 2020/21 sont exposées aux paragraphes 8 à 24 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour cette période (A/74/723).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

				Variation	
Catégorie de dépenses	*Dépenses (2018/19)*	*Montant alloué (2019/20)*	*Dépenses prévues (2020/21)*	*Montant*	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	151 255,4	137 372,8	131 539,4	(5 833,4)	(4,2)
Personnel civil	36 716,1	36 394,4	46 013,6	9 619,2	26,4
Dépenses opérationnelles	71 794,8	86 409,8	93 194,8	6 785,0	7,9
Total brut	**259 766,3**	**260 177,0**	**270 747,8**	**10 570,8**	**4,1**

Note : On trouve des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations aux sections II et III du projet de budget.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif autorisé 2019/20*[a]	*Effectif proposé 2020/21*	*Variation*
Observateurs militaires	225	225	–
Contingents	3 620	3 325	(295)
Membres de la police des Nations Unies	185	148	(37)
Membres d'unités de police constituées	160	492	332

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.

8. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2020/21 s'élève à 131 539 400 dollars, soit 5 833 400 dollars (4,2 %) de moins que le crédit ouvert pour 2019/20. Cette diminution s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre des contingents militaires et de la police des Nations Unies, qui tient principalement à la réduction du niveau maximum de l'effectif autorisé en application des résolutions 2469 (2019) et 2497 (2019) du Conseil de sécurité. Cette baisse serait en partie compensée par une hausse des dépenses imputables principalement à l'augmentation des prévisions de dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour les observateurs militaires en raison du partage prévu des logements, ainsi qu'au déploiement de deux unités de police constituées supplémentaires composées de quelque 160 membres chacune, conformément aux résolutions suscitées du Conseil (ibid., par. 69 à 72).

9. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé 2019/20*	*Effectif proposé 2020/21*	*Variation*
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	165	177	12
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	3	–
Agents des services généraux recruté sur le plan national	83	83	–
Emplois de temporaire[a]	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	34	39	5
Total	**286**	**303**	**17**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

10. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2020/21 s'élève à 46 013 600 dollars, soit 9 619 200 dollars (26,4 %) de plus que le crédit ouvert pour 2019/20. Le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (9 523 000 dollars, soit 31,6 %) en raison des éléments suivants : a) la hausse du coefficient d'ajustement au 1er janvier 2020 (44,6 contre 30,5 en 2019/20) ; b) l'application d'un taux de vacance de postes inférieur (8 % contre 15 % en 2019/20) ; c) la création proposée de 11 postes soumis à recrutement international (1 D-2, 8 P-4 et 2 P-3) ; d) l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur (105,2 % des traitements nets pour 2020/21 contre 98,2 % en 2019/20). La hausse est également imputable à l'augmentation des prévisions de dépenses au titre des Volontaires des Nations Unies (94 700 dollars, soit 5,1 %) du fait de la création proposée de cinq postes (ibid., par. 73 et 74).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

11. Le Secrétaire général indique que le projet de budget pour 2020/21 prévoit un effectif de 303 civils. Il est proposé de créer 11 postes soumis à recrutement international (1 D-2, 8 P-4 et 2 P-3), 1 emploi de temporaire (P-3) et 5 postes de Volontaire des Nations Unies, de transformer en poste permanent 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-3), de transférer 1 poste soumis à recrutement international (Service mobile) et de réaffecter 1 poste soumis à recrutement international (P-3) (ibid., par. 31 à 36, 43, 45, 49 à 53).

Création

12. Il est indiqué dans le projet de budget qu'en application du paragraphe 5 de la résolution 2469 (2019) du Conseil de sécurité et du paragraphe 6 de la résolution 2497 (2019), le Secrétaire général propose de créer un poste civil de chef adjoint(e) de la mission, dont le (la) titulaire serait chargé(e) : a) de concourir à l'application de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et de parvenir à un règlement politique du statut d'Abyei ; b) de faciliter davantage la liaison entre les parties et le dialogue avec elles de façon conforme avec l'Accord, y compris l'accord sur la création du Service de police d'Abyei ; c) de faire office de coordonnateur(rice) principal(e) pour ce qui est de la liaison avec la population locale de la zone d'Abyei, les chefs traditionnels et les structures administratives en place et de la fourniture d'un appui aux partenaires humanitaires et à l'Union africaine (ibid., par. 31).

13. Le Secrétaire général propose également de créer les postes suivants au Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission : un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-4), dont le (la) titulaire serait chargé(e) d'épauler le (la) Chef adjoint(e) de la mission ; trois postes de spécialiste des questions politiques (P-4) (1 à Khartoum, 1 à Djouba et 1 à Addis-Abeba), dont les titulaires seraient chargés de fournir des analyses politiques sur leur lieu d'affectation respectif, d'assurer la liaison avec les parties prenantes et d'aider les dirigeants de la Force selon que de besoin ; deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4) (1 dans chacune des deux localités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, Kadougli et Gok Machar), afin de donner au Bureau davantage de moyens en ce qui concerne le Mécanisme et d'intensifier l'action menée dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ; deux postes de spécialiste des affaires politiques (P-3), dont les titulaires, affectés à Abyei, auraient pour tâche d'aider le (la) Chef adjoint(e) de la mission à analyser la dimension politique des renseignements ayant trait au mandat obtenu dans les trois capitales et les deux postes de commandement de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (ibid., par. 32 à 36).

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la FISNUA et le Secrétariat avaient déjà engagé des discussions avec le Gouvernement du Soudan à diverses reprises sur la question de la nomination d'un(e) chef adjoint(e) civil(e) de la mission à la classe D-2, que la Force poursuivrait ces discussions et qu'une fois cette nomination acceptée et un candidat qualifié sélectionné, la mission lancerait la procédure de recrutement pour les autres postes qu'il est proposé de créer au Bureau du (de la) Chef adjoint(e) civil(e) de la mission.

15. **Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, que la nomination d'un(e) chef adjoint(e) civil(e) de la mission en est encore au stade initial des consultations entre les parties concernées. Le Comité estime par conséquent que la Force devrait accorder la priorité à cette activité et adopter une approche de recrutement progressive s'agissant des effectifs du Bureau du (de la) chef adjoint(e) de la mission, tant en ce qui concerne le nombre que le niveau des postes proposés.**

16. **Dans ce contexte, le Comité consultatif recommande la création à la classe P-3 du poste d'assistant(e) spécial(e) (P-4) à Abyei. Le Comité recommande également qu'un seul des deux postes de spécialiste des questions politiques (P-3) à Abyei soit créé à ce stade.**

17. **Le Comité consultatif recommande également que les trois postes de spécialiste des questions politiques (P-4) à Djouba, Khartoum et Addis-Abeba ainsi que les deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4) à Kadougli et Gok Machar dont la création est proposée fassent l'objet d'un recrutement**

échelonné. En conséquence, le Comité recommande qu'un taux de vacance de 75 % soit appliqué à ces cinq nouveaux postes pour 2020/21.

18. Le Secrétaire général propose également de créer un poste de spécialiste de la gestion des installations (P-4) au Groupe du génie. Le (la) titulaire analyserait la planification, la conception et les modalités d'entretien des principaux systèmes et installations (logements, bureaux et structures connexes), formulerait des conseils en la matière et superviserait l'eau et l'assainissement, les activités environnementales et la gestion des installations (ibid., par. 51). **Tout en prenant note de l'augmentation proposée au titre des installations et des infrastructures pour accompagner l'expansion des camps destinés au personnel en tenue (ibid., par. 76), le Comité consultatif relève que le Groupe du génie est déjà doté de 35 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 3 P-3, 12 agents du Service mobile, 14 agents des services généraux recrutés sur la plan national et 5 Volontaires des Nations Unies). Le Comité considère que les effectifs actuels du Groupe devraient être en mesure de faire face aux besoins supplémentaires en matière d'installations et d'infrastructures. Il recommande par conséquent de ne pas approuver la création du poste de spécialiste de la gestion des installations (P-4) proposé**.

19. Il est également proposé de créer cinq postes de Volontaire des Nations Unies internationaux, à savoir : 1 poste de spécialiste des questions de genre au Bureau du Chef de cabinet, 1 poste de spécialiste des questions de qualité de vie du personnel au Groupe des ressources humaines, ainsi que 2 postes de spécialiste des opérations aériennes (l'un à Abyei, l'autre à Gok Machar) et 1 poste de spécialiste de la conformité technique au Groupe des transports aériens. **Sachant que l'Assemblée générale a demandé à maintes reprises au Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national (voir les résolutions 59/296, 61/276 et 65/289 et la résolution 70/286, par. 20), le Comité consultatif recommande que le poste de spécialiste des questions de genre (Volontaire des Nations Unies) qu'il est proposé de créer au Bureau du Chef de cabinet et les deux postes de spécialiste des opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) qu'il est prévu d'affecter à Abyei et à Gok Machar soient créés comme administrateurs recrutés sur le plan national**.

Transformation

20. Le Secrétaire général propose de transformer un emploi d'ingénieur(e) (P-3) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en poste permanent de même classe. Le (la) titulaire superviserait les projets liés à la mobilité des forces dans la zone d'Abyei, ce qui libérerait des ressources pour la supervision des projets de construction mis en œuvre ailleurs (ibid., par. 50). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis la création de cet emploi de temporaire, la Force avait eu beaucoup de mal à trouver des candidats hautement qualifiés en raison du caractère temporaire du poste.

21. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que la transformation en poste permanent d'un emploi d'ingénieur(e) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) sur un site donné permettrait de libérer des ressources pour la supervision des projets de construction mis en œuvre ailleurs. Le Comité n'est pas non plus convaincu que le caractère temporaire de la source de financement d'un poste fasse obstacle au recrutement de candidats qualifiés. Par conséquent, il recommande de ne pas approuver la transformation proposée d'un emploi d'ingénieur(e) (P-3) en poste permanent.**

Taux de vacance

22. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil constatés au cours des exercices 2018/19 et 2019/20 ainsi que ceux proposés pour l'exercice 2020/21. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, les informations sur les taux de vacance de postes appliqués dans les prévisions de dépenses pour 2020/21 continuent de reposer sur une considération générale commune à la plupart des opérations de maintien de la paix plutôt que sur une explication détaillée justifiant les différents taux appliqués à chaque catégorie de personnel civil de la Force. Le Comité relève en particulier qu'aucune justification n'est donnée pour expliquer l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice actuel.

Catégorie	*Taux effectif 2018/19*	*Taux approuvé 2019/20*	*Taux effectif 31 janvier 2020*	*Taux effectif (moyenne) 31 janvier 2020*	*Taux proposé 2020/21*
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	11,3	15,0	9,1	8,5	8,0
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux	10,8	12,0	9,6	9,6	10,0
Volontaires des Nations Unies	0,0	3,0	5,9	14,7	3,0
Emplois de temporaire					
Personnel recruté sur le plan international	100,0	15,0	100,0	100,0	10,0

23. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir également A/73/755/Add.11, par. 19).**

Postes vacants

24. Le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des explications, qu'au 20 mars 2020, cinq postes [1 poste de commandant de la Force (sous-secrétaire général) et 4 postes d'assistant(e) (agent des services généraux recruté sur le plan national)] étaient vacants depuis plus de deux ans. Le Comité a également été informé que le poste de chef de mission/commandant de la Force par intérim était actuellement occupé par un membre du personnel de la classe D-2 percevant une indemnité de fonctions. Il a en outre été informé, après avoir demandé des précisions, que les avis relatifs à la vacance des quatre postes d'assistant(e) avaient été publiés et que les entretiens devraient avoir lieu en avril 2020 pour trois d'entre eux.

25. **Le Comité consultatif se déclare préoccupé par le fait que le poste de commandant de la Force soit vacant depuis si longtemps. Le Comité rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108).**

26. **Le Comité consultatif réaffirme qu'une proposition de maintien (accompagnée d'une nouvelle justification) ou de suppression devrait être présentée pour chaque poste resté vacant depuis deux ans ou plus (voir également**

A/73/755/Add.11, par. 19, A/69/839, par. 67, et résolution 66/264 de l'Assemblée générale). Le Comité note que le Secrétaire général n'a pas justifié à nouveau les quatre postes d'assistant(e) susmentionnés qui sont vacants depuis au moins deux ans. Il recommande par conséquent la suppression de ces quatre postes.

27. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 16 à 19, 21 et 26 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué 2019/20	*Montant proposé 2020/21*	*Variation*
Dépenses opérationnelles	86 409 800	93 194 800	6 785 000

28. La hausse proposée de 6 785 000 dollars (7,9 %) pour 2020/21 au titre des dépenses opérationnelles s'explique par l'augmentation des dépenses prévues pour les installations et les infrastructures ainsi que pour les communications et l'informatique. Cette hausse est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des opérations aériennes, des transports terrestres et des fournitures, services et matériels divers (A/74/723, par. 76 à 80).

Installations et infrastructures

29. L'augmentation des ressources demandées au titre des installations et des infrastructures (7 939 300 dollars, soit 25,3 %) s'explique principalement par : a) la construction de structures préfabriquées pour les membres d'unités de police constituées, ainsi que la transformation, la rénovation et l'entretien de locaux inachevés et vieillissants (4 497 200 dollars) ; b) l'acquisition de locaux préfabriqués (1 022 100 dollars) ; c) l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique (508 100 dollars) ; d) l'acquisition de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant (628 300 dollars) ; e) la fourniture de services de sécurité qui relevaient jusque-là de la rubrique Fournitures, services et matériel divers (1 020 000 dollars). Ces augmentations seraient en partie compensées par une réduction des ressources au titre des pièces détachées et des fournitures.

30. **Le Comité consultatif rappelle que la FISNUA a toujours eu des difficultés à exécuter les projets de construction et d'entretien comme prévu. Le Comité estime qu'il ne serait pas réaliste de supposer que l'exécution de l'ensemble des projets de construction planifiés pour 2020/21 se déroulera comme prévu. Il estime donc que le montant proposé pour 2020/21 n'est pas pleinement justifié et recommande une réduction de 50 % (3 969 650 dollars) de l'augmentation proposée des ressources au titre des installations et infrastructures (voir également A/73/755/Add.11, par. 29).**

31. En ce qui concerne l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes, le Secrétaire général indique que ce matériel contribuera à réduire la consommation de carburant et se traduira ainsi par des gains d'efficacité d'un montant de 36 700 dollars (A/74/723, par. 55). Il ressort des informations fournies au Comité consultatif qu'en 2020/21, la Force prévoit de faire l'acquisition d'autres équipements pour la gestion, l'utilisation et la production écologiques d'énergie, dont des systèmes solaires, sans préciser les gains d'efficacité devant en découler. **Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner des informations supplémentaires concernant les projets**

environnementaux, notamment leurs coûts, leurs capacités et les gains d'efficacité prévus, dans le prochain rapport relatif au budget de la FISNUA.

Voyages officiels

32. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses prévues pour 2020/21 au titre des voyages à des fins de formation se montent à 326 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 20 000 dollars (6,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. **Le Comité consultatif estime que la Force devrait s'efforcer de recourir davantage aux outils de formation à distance et notamment à la visioconférence. En conséquence, le Comité recommande une réduction de 20 % (65 240 dollars) du budget des voyages au titre de la formation**.

Communications et informatique

33. L'augmentation des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique (511 100 dollars, soit 5,7 %) tient principalement à l'acquisition prévue de matériel en vue notamment d'appuyer le déploiement d'unités de police constituées supplémentaires au cours de l'exercice. Les informations fournies au Comité consultatif indiquent qu'au cours de l'exercice en cours, sur un crédit de 1 039 900 dollars alloué au matériel informatique et au matériel de communication, seuls 332 600 dollars avaient été utilisés au 31 janvier 2020**. Compte tenu de cette sous-utilisation de crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (51 110 dollars) l'augmentation des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique**.

Consultants et services de consultants

34. Le montant demandé au titre des consultants pour 2020/21 s'élève à 461 900 dollars. Les informations communiquées au Comité consultatif font apparaître une sous-utilisation de 265 200 dollars à cette rubrique en 2018/19. En outre, pour l'exercice en cours, le montant de 31 500 dollars prévus pour les services de consultants n'avait pas été dépensé au 31 janvier 2020. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (69 285 dollars) le montant des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants**.

35. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27 et 30 à 34 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

V. Conclusion

36. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/74/579). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 4 091 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 ainsi que le montant de 3 277 900 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres**.

37. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/74/723). **Compte tenu des**

observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 4 963 900 dollars et ramenés de 270 747 800 dollars à 265 783 900 dollars. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 265 783 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.